

# Troubles Musculo–Squelettiques et Maladies Professionnelles

Les **troubles musculo–squelettiques (TMS)** regroupent des affections touchant les structures situées à la Périphérie des articulations : muscles, tendons, nerfs, ligaments, bourses séreuses, capsules articulaires, vaisseaux...

Les parties du corps les plus fréquemment atteintes sont : le dos, les membres supérieurs (poignet, épaule, coude), plus rarement les membres inférieurs (genoux).

Les TMS ont des causes multiples, mais l'activité professionnelle joue fréquemment un rôle dans leur survenue, leur maintien ou leur aggravation.

**Parmi les TMS les plus fréquents, on peut citer :**

- 👉 les [lombalgies](#) (douleurs au niveau du bas du dos),
- 👉 le [syndrome du canal carpien](#) au poignet,
- 👉 le [syndrome de la coiffe des rotateurs à l'épaule](#),
- 👉 l'[épicondylite](#) latérale au coude.



Moins fréquents, les TMS des membres inférieurs surviennent également. Le plus connu est l'[hygroma du genou](#).

Selon les données de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), les troubles Musculo-squelettiques (TMS) représentent plus de 75 % des causes de **maladies professionnelles** reconnues pour les actifs du régime général.

### **On distingue 5 catégories de TMS, relevant des tableaux du régime général :**

- tableau 57 : affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/tableau.html?refINRS=RG%2057>)
- tableau 69 : affections main-bras provoquées par les vibrations de machines-outils (<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/tableau.html?refINRS=RG%2069>)
- tableau 79 : lésions chroniques du ménisque (<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/tableau.html?refINRS=RG%2079>)
- tableau 97 : affections chroniques du rachis lombaire dues aux vibrations (<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/tableau.html?refINRS=RG%2097>)
- tableau 98 : affections chroniques du rachis lombaire dues au port de charges lourdes (<http://www.inrs.fr/publications/bdd/mp/tableau.html?refINRS=RG%2098>)

Les [cervicalgies](#) (douleurs au niveau du cou), bien qu'également très fréquentes, ne font pas l'objet à ce jour d'un tableau de maladie professionnelle à proprement parler.